



Derogation scolaire Maternelle

Par **Nad yeah**, le **22/09/2018** à **20:25**

Bonjour,

J'aimerais savoir dans quelle mesure la mairie de ma ville peut refuser une dérogation scolaire pour une inscription en classe de petite section de maternelle en indiquant comme motif que "la Direction de l'école a informé que ses effectifs étaient atteints" alors que j'ai en ma possession un courrier de la direction de cette école confirmant qu'elle a bien une place pour accueillir l'enfant.

Malgré mes appels à la mairie, et face à mon incompréhension, on me dit juste que l'inscription n'est pas possible dans cette école et qu'il n'y a pas de solution autre que de la mettre dans une école à 1km de son domicile alors que la mère est en longue maladie et ne peut marcher sur cette distance...

Merci pour vos lumières.